



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de l'hypersensibilité chimique multiple

Question écrite n° 15880

Texte de la question

M. Benoit Potterie alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé au sujet de la reconnaissance de l'hypersensibilité chimique multiple. L'hypersensibilité chimique multiple est une maladie chronique causée par l'incapacité d'une personne à tolérer un produit chimique ou une classe de produits chimiques. Ses symptômes sont variés et incluent, entre autres, la nausée, la fatigue chronique, les vertiges et les migraines. D'autres symptômes récurrents incluent l'asthme ou encore des inflammations de la peau, des articulations, des voies gastro-intestinales et des voies respiratoires. Cette maladie, qui peut être extrêmement invalidante, n'est à ce jour pas reconnue en France. Elle est pourtant reconnue par d'autres pays européens. De son côté, le Parlement européen recommande sa reconnaissance par l'OMS depuis 2012. Faute de reconnaissance en France, de nombreux patients se retrouvent laissés à l'abandon. On recense d'ailleurs de nombreux cas de patients, qui faute de solution, demandent l'euthanasie à l'étranger. Ayant été alerté sur ce phénomène par des experts du corps médical, il appelle son attention sur la souffrance des patients concernés, et lui demande quelles solutions pourraient être adoptées afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Le rapport et l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) relatifs à l'expertise sur « l'hypersensibilité électromagnétique (EHS) ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques (IEI-CEM) » ont été publiés le 26 mars 2018. L'expertise réalisée constitue un travail d'ampleur de revue de la littérature, travail complété par des auditions. L'analyse des études, notamment des études de provocation, a conduit l'agence à conclure que « au final, en l'état actuel des connaissances, il n'existe pas de preuve expérimentale solide permettant d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits par les personnes se déclarant électro-hypersensibles. » Parmi les hypothèses de recherche analysées par l'agence pour interpréter les symptômes des personnes, aucune n'a pu être retenue comme probante. Depuis 2011, l'ANSES a lancé un programme de recherche sur l'impact des radiofréquences sur la santé. Dans ce cadre une dizaine de projets de recherche ont eu pour objet l'électro-hypersensibilité. Les personnes concernées se trouvent, pour une grande partie d'entre elles, dans un état de souffrance physique ou psychique, plus ou moins important. L'ANSES souligne en particulier l'errance médicale qui caractérise le parcours de ces personnes et formule des recommandations sur leur prise en charge. Conformément à l'article 8 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, le Gouvernement examinera les suites à donner à ces recommandations et remettra au Parlement un rapport sur l'électro-hypersensibilité qui précisera les mesures concernant la prise en charge des personnes indiquant être hypersensibles aux ondes électromagnétiques. Concernant le syndrome de l'hypersensibilité chimique, malgré les recherches étiopathogéniques qui lui ont été consacrées, il demeure médicalement inexploqué. Les personnes concernées peuvent être prises en charge par les centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP). Actuellement, les 32 CCPP sont réunis au sein du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P), réseau national d'experts médicaux qui recense de façon

systematique et standardisée l'ensemble des problèmes de santé au travail donnant lieu à une consultation dans un de ces CCPP. Ce réseau a pour vocation essentielle de détecter des liens non connus entre santé et travail mais a également développé une compétence sur les questions de santé liées à l'environnement en général. L'ANSES en assure la coordination depuis 2006. Dans son expertise relative à l'électrohypersensibilité, publiée en mars 2018, l'ANSES a fait le constat qu'il existe de nombreuses associations entre l'hypersensibilité chimique multiple et l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques et l'agence recommande l'élaboration de recommandations de prise en charge de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15880

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 264

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 669